

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 5 mars 2021

Mme Marie Christine CUTURIER - M. Sébastien DELBE - Mme Isabelle DELPLACE- Mme Sophie AYMES - M. Pierre MATRAY - Mme Amandine MOREAU – M. Yves PERRET - Mme Jacqueline PIPERINI – M. Anthony CHAMPELEY - M. Jérémy GROSBOT

Absent : M. Philippe MARVIE,

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PIPERINI

Ouverture de la séance à 19h10

Lecture du compte rendu du 29 janvier 2021.

Comme il est d'usage en début de séance, Madame la Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 29/01/2021.

Le PV/CR est signé à l'unanimité après avoir entendu 2 observations :

- Huis clos : Pour des raisons de sécurité des habitants, Madame la Maire, tient les réunions de Conseil Municipal à huis clos, en conformité avec les directives sanitaires préfectorales du 15 janvier 2021.
- Implantation de la fibre : Mme DELPLACE, 1ère adjointe, demande que la phrase : « Le conseil déplore l'implantation de poteaux par chaque société : SIEA, Orange, ENEDIS » soit remplacé par :
« Même si le conseil déplore la multiplicité et l'implantation des poteaux par chaque société, le conseil ne pourra pas intervenir en ce sens, du fait des normes imposées et des coûts »

Après les rectifications apportées, les membres présents lors du dernier Conseil approuve à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

1) Choix du prestataire pour la prévention, la maintenance d'un système, d'assainissement et de dépollution des effluents (STEP),

Madame le Maire expose au conseil municipal deux contrats pour la maintenance d'un système d'assainissement et de dépollution des effluents. Ceux-ci ont été demandés à l'entreprise SAVEA (sous-traitant de SYNTEA) ainsi qu'à l'entreprise SUEZ.

Aux vus des contrats et du manque d'information, le conseil reporte cet ordre à une séance ultérieure afin d'avoir toutes les informations dont ont besoin les deux conseillers qui s'occupent de la surveillance de la STEP.

Deux conseillers municipaux, Mr S. DELBE et Mr P. MATRAY se chargent de la surveillance de la STEP

La surveillance consiste en :

- des contrôles visuels du bon fonctionnement de la station,
- Contrôle du bon fonctionnement des pompes, répartition des effluents sur lits-d'infiltration,
- Relevé des index des débitmètres, pompes, compteurs,
- Nettoyage du dégrilleur tous les 15 jours,
- Nettoyage de la roselière une fois par an.

Ils sont alertés en cas d'anomalie et /ou de dysfonctionnement.

2) Proposition d'une convention d'assistance technique à l'exploitation de la station de traitement des eaux usées, dans le domaine de l'assainissement collectif, avec le département (SATESE), (Service d'assistance technique à l'exploitation de la STEP),

Madame le Maire présente au conseil municipal une convention d'assistance technique à l'exploitation de la station de traitement des eaux usées, dans le domaine de l'assainissement collectif. Celle-ci nous a été proposée par la SATESE, qui est en lien avec le département. Elle consiste à compléter un des deux contrats (SAVEA OU SUEZ) pour la maintenance de la STEP.

Etant donné que les contrats ont été reportés, cette convention et, elle aussi, reportée à une séance ultérieure.

3) Adhésion à l'application Panneau Pocket, ou Illiwap

Madame le Maire présente deux devis pour la mise en place d'une application qui informera les habitants.

Mr Anthony CHAMPELEY présente les 2 applications qui ont en commun :

- La gratuité pour les habitants
- La nécessité d'être abonné à Internet
- Leur disponibilité sur tous les supports : smartphone, tablette, ordinateur.
- La possibilité d'une information en temps réel : la notification envoyée arrive instantanément sur l'écran du téléphone des destinataires ou du groupe destinataire.

Le conseil regarde les différences entre ces services car :

- ILLIWAP est beaucoup utilisée dans les communes voisines ; offre des fonctionnalités intéressantes pour la gestion des messages. Le devis se monte à 150 € TTC par an.
- PANNEAU POCKET propose un tarif préférentiel aux communes adhérant à l'Association des Maires Ruraux de France. Le devis est estimé à 130 € TTC par an.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'adhésion à ILLIWAP pour un abonnement annuel au tarif de 150€.

QUESTIONS DIVERSES– INFORMATIONS

1 – Avancement du Site internet de la commune

La commission communication nous fait part de l'avancement du site :

- Le contenu est encore à finaliser
- Présentation des conseillers municipaux sur le site : Mr Anthony CHAMPELEY a contacté les membres du conseil municipal pour qu'ils se présentent aux administrés en une trentaine de mots.
- Dans un souci d'homogénéité, une séance de photographie s'est déroulée à partir de 18h30, avant la réunion du conseil.

La création du site Internet pour la commune, s'accompagne de l'élaboration d'un blason.

Lors de la séance du 13 novembre 2020, les conseillers se sont exprimés sur les couleurs et les figures pour représenter l'identité de la commune et les valeurs qu'elle porte, son histoire.

Mme I. DELPLACE, 1ère adjointe présente 3 propositions du projet de blason. Il a été élaboré gracieusement selon les règles de l'héraldique municipale.

Une consultation de la population est évoquée. Les modalités sont à définir.

Une connaissance du choix des couleurs et des figures favoriserait l'adhésion des habitants afin qu'ils s'y reconnaissent

Description du blason :

- La forme est un écu ordinaire.
- La composition géométrique en 3 quartiers représente le bourg et ses deux hameaux.
- Une partition fait apparaître un V à l'envers : peut évoquer la moyenne montagne du Jura.
- Les 3 couleurs retenues : le rouge représente le courage, le service à la patrie ; le vert signifie la liberté, la santé, l'abondance ; le bleu, dessiné en ligne horizontale ondulée rappelle l'eau des fontaines.
- La figure du lion signe l'appartenance à la région Rhône Alpes
- La couronne de laurier marque la présence de la voie romaine ; sa forme se rapproche de l'épi de blé.
- Le symbole des clés se réfère à l'église St Pierre de la commune.

2 – Avancement des travaux d'assainissement

Les travaux de création de l'assainissement collectif, ont débuté en juillet 2020. Le réseau est séparatif puisque neuf, conforme à la réglementation du Code de Santé publique.

La commune bénéficie des aides correspondantes ; elle doit s'acquitter des échéances de l'emprunt contracté.

Elle évite une dépense conséquente à la majorité des propriétaires pour la mise en conformité de leur dispositif existant ou à réaliser. (De 12000 à 15000€ du fait d'un sol rocheux).

Elle doit recouvrer la PFAC au fur et à mesure des branchements.

La réalisation de canalisations en pente naturelle sous la voie publique est terminée pour le bourg et le hameau de Sameyriat. À Cizod, l'évacuation des eaux usées s'effectue par les 2 canalisations, laissées en unitaire, d'eaux pluviales et usées qui ont été vérifiées et sont fonctionnelles.

La roselière est plantée et grillagée

L'électrification de la STEP a permis sa mise en service le 4 février 2021

Les travaux de réfection de la voirie sont projetés au printemps : Lecture du courrier à adresser à tous les habitants

La formation délivrée par l'entreprise SYNTEA à l'entretien courant de la STEP s'est déroulée le 4 février 2021 à la station où Messieurs Pierre MATRAY, Sébastien DELBÉ et l'encadrant de l'ACI (Atelier Chantier d'Insertion) l'ont suivie.

Les modalités de financement de l'assainissement de la commune ont été rappelés dans le courrier distribué aux habitants datant du 06 juillet 2020, et un courrier sera transmis aux habitants concernant les modalités de règlement de la PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif).

- La mise en séparatif du réseau pour les habitations de Cizod ; elle fera l'objet de travaux qui ne sont pas encore programmés. Cependant, le système de canalisation unitaire existant est aujourd'hui raccordé à la STEP, de ce fait, ils sont aussi redevables de la PFAC.

- Plusieurs habitations trop à l'écart du réseau construit, ou avec des contraintes techniques trop onéreuses restent en système autonome, conformes à la réglementation en vigueur.

Un contrôle tous les 4 ans doit être effectué par le SPANC à la charge des propriétaires.

8 habitations au bourg, 3 habitations à Sameyriat et 3 habitations à Cizod ne sont pas dans le périmètre d'installation du nouveau réseau ;

Communication avec les habitants

- Trois articles de presse ont informé de l'avancée des travaux et seront accessibles sur le site Internet de la commune.

Pierre MATRAY propose la possibilité, dans le respect des règles sanitaires, d'organiser pour les habitants de la commune une visite guidée de la STEP. Ainsi qu'un rappel pédagogique sur les déchets à ne pas jeter dans les évacuations d'eaux usées :

- Tous les types de lingettes, de protections, de gants à usage unique
 - De produits polluants dans les éviers ou les toilettes.
 - Les médicaments : les cachets, sirops
 - Les matières grasses et les huiles de cuisine
 - De la déconnection de chaque fosse
 - Raccorder par un tube en PVC l'entrée de la fosse au réseau public
- Afin d'éviter que les résidus sceptiques se retrouvent dans les canalisations d'eaux usées et ne détériorent la station, il est obligatoire de vider et de désinfecter la fosse.
- Nb : Une fosse ensablée ou nettoyée peut être maintenue en citerne pour récupérer les eaux de pluie.

Pour rappel :

- Les factures d'eau comportent une ligne « redevance pollution »

Une part fixe, payée une fois par an de 95 € et une part variable de 1.26 €/m³

La PFAC substituée à la Participation pour le raccordement à l'égout (PRE) en 2012 a été fixée à 2600€ par logement (délibération du 16 juin 2020).

- Les propriétaires peuvent s'adresser au Trésor public de Pont d'Ain pour demander des facilités de paiement.

- Comme précisé dans le courrier à leur attention, chaque habitant se doit de déclarer son raccordement dès qu'il est réalisé.

- Un contrôle de conformité du branchement pourra être réalisé par la municipalité

- La mairie a prévu d'effectuer les travaux liés aux raccordements de la mairie des 3 logements : 4 PFAC seront donc à la charge de la commune.

3 – Commission bâtiments (mise aux normes accessibilité mairie)

La signalétique est finalisée ;

- les éléments signalant l'accès à la mairie par la rampe sont posés

- Les mains courantes sont fixées sur les 2 montées d'escaliers.

- l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite est prévu dans la cour.

- Les travaux de mise en conformité de la rampe d'accès sont en cours.

Accessibilité aux bureaux de la mairie :

Il est évoqué que le maintien de l'accès par le hall d'entrée côté route pourrait constituer un manquement aux obligations de sécurité des élus et agents, par mise en danger de la vie d'autrui

lors de chute dans l'escalier ou d'accrochage sur la voie publique, à l'entrée ou à la sortie de la mairie. Le Maire répond que l'ADAP et les travaux ont tous deux été validés par la DDT (Direction Départementale des Territoires) et sont suivis par un architecte pour garantir leurs bonnes conformités.

Il est évoqué que le maintien du défibrillateur dans ce hall, limite son accès, pour aider à sauver des vies. Le Maire répond que pour préserver son bon fonctionnement, il a été décidé de le mettre à l'abri, sachant que la porte du hall de la mairie reste ouverte.

Le maintien des panneaux d'affichage des informations dans le hall de cette entrée, côté route ne répond pas à l'obligation d'accessibilité à toute personne, selon son degré de mobilité. Le Maire répond que les travaux d'accessibilité réalisés par la mairie permettent un accès par la rampe, à ces informations, sur les jours d'ouverture de la mairie.

L'accès à la lecture du panneau de Cizod, sur le mur du four devant l'entrée privée d'une habitation est gêné par le stationnement de véhicule ; la qualité du panneau rend son déplacement délicat. Mr Y PERRET se charge de le fixer à l'emplacement décidé lors d'une séance précédente et si nécessaire de remplacer le panneau à sa charge.

4 – Commission personnes âgées (remise de paniers garnis, informations pour la vaccination),

Sophie AYMES présente les 2 actions menées par la commission séniors. Pour rappel, cette commission se rapporte aux personnes de 60 ans et plus. Malgré un contexte de limitation des relations intergénérationnelles, 2 actions à l'intention des Séniors de la commune ont été réalisées. Cette année les mesures sanitaires n'ont pas permis d'organiser la sortie au restaurant de l'automne.

Le conseil a donc décidé de distribuer un panier garni aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Madame la Maire et ses deux adjointes ont assuré la distribution, aidées par Mme J. MARION, ancienne conseillère originaire de la commune.

Cette attention, accompagnée par la visite au domicile a été très appréciée en cette période d'échanges conviviaux limités.

Cependant, les échanges entre conseillers portent sur différents points :

- le choix d'un panier repas ou garni est délicat car chacun sait ce dont il a besoin et ce qu'il préfère acheter.

- Mr PERRET, indique que dans un contexte de difficultés, par réserve et/ou fierté les personnes n'osent pas demander les secours. Il est répondu que, heureusement, sur la commune les personnes répertoriées ont toutes de la famille proche et le Maire s'est toujours organisée pour les contacter en situation de plan sanitaire.

- Mme PIPERINI insiste à nouveau pour qu'une enquête soit faite pour connaître ce qui ferait vraiment plaisir pour continuer cette coutume.

- Notre conseil municipal tient à lutter contre l'isolement, à soutenir le souhait des personnes âgées qui veulent garder leur autonomie le plus longtemps possible, à promouvoir le vivre ensemble paisiblement au bon air de nos montagnes.

- Vaccination anti COVID 19, des personnes âgées de 75 ans et plus.

En relai à l'information reçue en mairie, le conseil municipal a tenu à s'assurer que les personnes âgées concernées, avaient reçu l'information et la possibilité de se faire vacciner si elles le souhaitaient.

Madame le Maire et 3 conseillers se sont répartis les appels sur les personnes éligibles à la vaccination.

Un contact de vive voix par téléphone et la remise de la liste des centres de vaccination ont été effectués pour s'assurer qu'elles avaient toutes la possibilité d'un moyen de transport sur le lieu de vaccination.

5 – Favoriser l'inclusion numérique des AINDINOIS, soutenu par le SIEA

Ce projet s'inscrit dans le plan de relance de l'Etat, opéré par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (dite ANCT) pour le compte du Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications Electroniques.

Ces objectifs sont :

- D'accompagner des publics exclus du numérique, qu'il s'agisse d'aller vers les publics ou de les accueillir dans des lieux équipés (Mairie, services départementaux, tiers-lieux, association etc.) pour bénéficier d'un accompagnement, d'une formation ou d'une aide au numérique,
- D'organiser un réseau professionnel en capacité de repérer/orienter vers le bon service de médiation numérique, former à l'accompagnement ou à l'apprentissage et à la maîtrise des savoirs de base (équipements et services en ligne) pour les travailleurs sociaux, secrétaires médico-sociales, bibliothécaires, agents d'accueil des services publics, élus locaux, etc.
- De développer les services numériques de proximité de nature à encourager l'acquisition d'une culture numérique pour tous (santé, action sociale, commerce, éducation, culture, etc.)

Dans un premier temps, le SIEA lancera une enquête sur les besoins de la population. Ensuite, en fonction des résultats de l'enquête, celle-ci embauchera et formera 30 conseillers numérique qui se déplaceront dans le département au 2ème semestre 2021.

Le Syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain, regroupe l'ensemble des communes de l'Ain.

- il organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental.

- il est acteur dans d'autres domaines :

- o éclairage public,
- o le système d'information géographique,
- o la transition énergétique,
- o le gaz,
- o la communication électronique.

Il est demandé si la commune pouvait mettre un ordinateur à disposition.

Il est répondu que la commune ne possède pas d'ordinateur supplémentaire à mettre à la disposition du public pour un accès internet. Cependant, il est rappelé que les Maisons de Service Publics (MSAP) sont, elles, dédiées à ce type de services (Poncin, Izernore, Nantua)

6 – Date des prochaines élections Régionales et Départementales.

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de COVID 19, les élections qui devaient se tenir en mars 2021 sont reportées en juin 2021.

La participation de tous les conseillers est requise pour la tenue des scrutins car il faut gérer

- 2 élections à 2 tours en même temps
- **Les dimanche 13 et 20 juin 2021.**
- Compte tenu des gestes barrières qui seront en vigueur à ce moment-là.

CABANE À LIVRES

Mme DELPLACE propose de disposer une ou plusieurs cabanes à livres.

Elles rendraient accessibles à la population les nombreux livres rangés sur les étagères.

Cette proposition est bien accueillie.

Se pose la question du lieu, de leur confection. Des informations sur le coût de confection de celles-ci sont à voir.

FLEURISSEMENT

La commission composée de tous les conseillers doit se réunir ; Mr J. GROSBOT s'occupe de mettre en place un outil de création de planification de rendez-vous.

Framadate est utilisable sans inscription. Il permet de déterminer la date qui convient au maximum de participants.

SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE Scot BUCOPA : Syndicat mixte BUGEY CÔTIÈRE PLAINE DE L'AIN

Le Scot BUCOPA définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire.

Il regroupe 4 communautés de communes dont la CCRAPC ; Mme BOLLACHE, maire de Jujurieux est 1ère vice-présidente.

Mme PIPERINI représente la commune à ce conseil syndical. Elle transmet à la mairie tous les ordres du jour, convocations, compte-rendus. A assisté à toutes les réunions ; se rendra à la prochaine qui aura lieu mardi 16 mars : la séance sera entièrement consacrée à la présentation du projet d'EDF sur le site du CPEN du Bugéy (Centre de production d'électricité nucléaire)

Lors du conseil du 23 janvier,

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité sauf la délibération N°7 – qui a reçu 2 abstentions. Elle est relative à l'extension de l'emprise foncière du CPEN DU BUGEY

Le CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement à été présenté.

Mme PIPERINI fait observer qu'en matière de développement du tourisme, le bulletin de février de l'office du tourisme de la CCRAPC ne fait pas apparaître notre commune. Il est décevant que le « circuit des Roches et ses 3 accès à partir de Cizod, et Sameyriat ne soient pas mentionnés. Ce sentier au-dessus de la falaise de Merpuis est apprécié pour ses points de vue sur la vallée de l'Ain, l'île Chambaud.

Il est proposé que la commune pourrait se faire accompagner dans le développement d'un tourisme familial,

Sa situation sur un plateau jurassien suggère l'étude de son intégration dans un projet de Parc naturel du Haut Bugéy. Elle est à proximité « des portes d'entrée » du parc régional du Haut Jura : 11 km de Nantua, 21 km d'Oyonnax, 19 km d'Hauteville.

Mme la Maire suggère à Mme PIPERINI de rencontrer Mr BATAILLY, maire de St Jean le Vieux.

CONSEIL D'ÉCOLE

Les enfants sur la commune sont rattachés à l'Ecole élémentaire et maternelle de Poncin.

Un ramassage scolaire sur ce trajet de moins d'une dizaine de kilomètres est assuré matin et soir par la Région, pendant 180 jours d'école par an, regroupés en 36 semaines, séparées par 4 périodes de vacances.

La semaine de 24 heures d'enseignement se répartit en 9 périodes incluant le mercredi matin. Depuis 2017, la répartition peut se faire sur 4 jours.

Un 2ème conseil d'école se tiendra le 23 mars 2021. L'épidémie de Covid 19 impose la limitation sur place à 6 participants : le maire de la commune de Poncin, (ou son représentant), un délégué départemental de l'éducation nationale, un enseignant (qui ne peut pas être parent d'élève), 2 représentants des parents d'élèves.

Ordre du jour :

- Climat scolaire : présentation du protocole harcèlement
- Réponses aux questions proposées par les parents
- Vote : rythme scolaire

Mme PIPERINI propose que la commission soit réunie pour préparer les réponses à plusieurs questions.

DÉCHARGE MUNICIPALE

Il est évoqué la rencontre avec l'agence d'ingénierie de l'Ain concernant les possibilités de réhabilitation de l'ancienne décharge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le Maire,
Marie Christine CUTURIER

